



# CINQ ÉTOILES

IMMOBILIER COMMERCIAL

## BARÈME DES HONORAIRES

Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 · Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 · Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014

### — IMMOBILIER PROFESSIONNEL & COMMERCIAL — PRIORITÉ 1

## Vente de fonds de commerce

Honoraires HT à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente du bien.

*Sauf convention contraire précisée sur le mandat.*

TRANCHE	HONORAIRES	HT CHARGE VENDEUR
De 1 € à 25 000 €	4 000 € HT	<i>Forfait minimum</i>
De 25 001 € à 50 000 €	6 000 € HT	<i>Forfait</i>
De 50 001 € à 100 000 €	10 000 € HT	<i>Forfait</i>
De 100 001 € à 250 000 €	10 % HT	<i>Forfait</i>
De 250 001 € à 750 000 €	8 % HT	<i>Forfait</i>
Au-delà de 750 001 €	5 % HT	<i>Taux préférentiel</i>

### — IMMOBILIER PROFESSIONNEL & COMMERCIAL — PRIORITÉ 2

## Vente de murs commerciaux, bureaux & entrepôts

Honoraires HT à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente du bien.

*Sauf convention contraire précisée sur le mandat.*

TRANCHE	HONORAIRES	HT CHARGE VENDEUR
De 1 € à 500 000 €	6 % HT	<i>Minimum 5 000 € HT</i>
De 500 001 € à 1 000 000 €	5 % HT	
Au-delà de 1 000 001 €	4 % HT	<i>Taux grands actifs</i>

## — IMMOBILIER PROFESSIONNEL &amp; COMMERCIAL

## Cession de bail commercial

Honoraires HT à la charge du cédant, calculés sur la valeur de la cession.

TRANCHE	HONORAIRES	HT CHARGE CÉDANT
Sur la valeur de cession	10 % HT	Minimum 5 000 € HT

## — IMMOBILIER PROFESSIONNEL &amp; COMMERCIAL

## Location — Commerces, bureaux & entrepôts

Honoraires HT calculés sur 36 mois de loyer hors charges.

TRANCHE	HONORAIRES	HT CALCULÉS SUR 36 MOIS
Sur 36 mois de loyer HC	10 % HT	Minimum 5 000 € HT

## — TRANSACTIONS RÉSIDENTIELLES

## Achat-Vente — Maison, Appartement, Terrain, Garage

Honoraires TTC à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente du bien.

*Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche.*

TRANCHE	HONORAIRES	TTC CHARGE VENDEUR
De 0 € à 50 000 €	5 000 € TTC	Forfait minimum
De 50 001 € à 100 000 €	8,00 % TTC	
De 100 001 € à 150 000 €	7,00 % TTC	
De 150 001 € à 200 000 €	6,00 % TTC	
De 200 001 € à 300 000 €	6,00 % TTC	
De 300 001 € à 3 000 000 €	5,00 % TTC	
Au-delà de 3 000 001 €	4,00 % TTC	Taux grands actifs

## — LOCATION RÉSIDENTIELLE — LOI DU 6 JUILLET 1989

## Location résidentielle

Baux conclus depuis le 15/09/2014 — Honoraires TTC calculés par m<sup>2</sup> de surface habitable.

PRESTATION	Zone non tendue	Zone tendue	Zone très tendue
Entremise & recherche locataire	90 € TTC	120 € TTC	150 € TTC
Visites, dossier, rédaction bail	8 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>	12 € / m <sup>2</sup>
État des lieux	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>

## — PROMOTION IMMOBILIÈRE

## Vente d'immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente du bien.

TRANCHE	HONORAIRES	HT SELON CONTRAT
Suivant contrat promoteur	5 % HT	Sur devis

## — NOUVELLE PRESTATION — EXPERTISE INDÉPENDANTE

## Estimations Immobilières

Honoraires HT forfaitaires à la charge du donneur d'ordre (propriétaire, bailleur, investisseur, établissement bancaire ou institution judiciaire), selon la nature et la valeur estimée du bien expertisé.

*Les honoraires d'expertise sont indépendants de toute transaction et dus dès la remise du rapport. Sur devis pour les missions complexes (expertise contradictoire, judiciaire, multi-actifs).*

### A — Expertise en valeur vénale

Détermination de la valeur marchande d'un bien à une date donnée — pour acquisition, cession, succession, divorce, contentieux ou refinancement bancaire.

TYPE D'EXPERTISE	TRANCHE DE VALEUR	HONORAIRES HT	NOTE
Murs commerciaux	Jusqu'à 300 000 €	1 000 € HT	Forfait minimum
Murs commerciaux	De 300 001 à 600 000 €	1 200 € HT	
Murs commerciaux	De 600 001 à 1 000 000 €	1 400 € HT	
Murs commerciaux	De 1 000 001 à 2 000 000 €	1 600 € HT	
Murs commerciaux	De 2 000 001 à 4 000 000 €	1 800 € HT	
Murs commerciaux	Au-delà de 4 000 001 €	2 000 € HT	Forfait maximum
Appartements	Jusqu'à 300 000 €	500 € HT	Forfait minimum

<b>Appartements</b>	De 300 001 à 600 000 €	750 € HT	
<b>Appartements</b>	De 600 001 à 1 000 000 €	1 000 € HT	
<b>Appartements</b>	De 1 000 001 à 2 000 000 €	1 500 € HT	
<b>Appartements</b>	De 2 000 001 à 4 000 000 €	2 000 € HT	
<b>Appartements</b>	Au-delà de 4 000 001 €	2 500 € HT	<i>Forfait maximum</i>
<b>Villas</b>	Jusqu'à 300 000 €	500 € HT	<i>Forfait minimum</i>
<b>Villas</b>	De 300 001 à 600 000 €	750 € HT	
<b>Villas</b>	De 600 001 à 1 000 000 €	1 000 € HT	
<b>Villas</b>	De 1 000 001 à 2 000 000 €	1 500 € HT	
<b>Villas</b>	De 2 000 001 à 4 000 000 €	2 000 € HT	
<b>Villas</b>	Au-delà de 4 000 001 €	2 500 € HT	<i>Forfait maximum</i>
<b>Immeubles</b>	Jusqu'à 300 000 €	500 € HT	<i>Forfait minimum</i>
<b>Immeubles</b>	De 300 001 à 600 000 €	750 € HT	
<b>Immeubles</b>	De 600 001 à 1 000 000 €	1 000 € HT	
<b>Immeubles</b>	De 1 000 001 à 2 000 000 €	1 500 € HT	
<b>Immeubles</b>	De 2 000 001 à 4 000 000 €	2 000 € HT	
<b>Immeubles</b>	Au-delà de 4 000 001 €	2 500 € HT	<i>Forfait maximum</i>

Honoraires HT soumis à TVA au taux en vigueur. Forfait minimum : 500 € HT — Forfait maximum : 2 500 € HT. Pour les missions en valeur de portefeuille (plusieurs biens), un devis spécifique est établi.